



# ACCORD REGIONAL

Entre

Prism'emploi PACA - Corse

Représenté par son Président

Monsieur **Fabrice GREFFET**

Et sa Vice-Présidente Corse

Madame **Hélène FRATICELLI**

**&**

**Pôle emploi Corse**

Représenté par son Directeur Régional

Monsieur **Christian SANFILIPPO**

D'autre part,

# LES PARTENAIRES

## Préambule :

Au cours de l'année 2020, l'économie a été frappée par la crise sanitaire et les confinements successifs. En 2021 l'économie française a retrouvé une croissance de +7% après -8% en 2020.

Des tensions de recrutement qui existaient avant crise dans certains métiers subsistent car les facteurs qui en sont à l'origine persistent (attractivité des métiers, pénurie de compétences...).

Au cours des dix premiers mois de 2021, la région Corse comptait 347 salariés intérimaires en ETP, soit 0,1% de l'emploi salarié intérimaire. L'emploi salarié régional a connu une augmentation d'activité (+36%) sur les 10 premiers mois de 2021 par rapport à 2020, selon la Dares.

Dans ce contexte, Pôle emploi Corse et Prism'emploi PACA-Corse souhaitent renforcer leur collaboration.

Les deux partenaires, au regard de leurs missions complémentaires, réaffirment leur souhait de développer les synergies territoriales entre leurs réseaux, en mobilisant leurs ressources et leurs expertises, avec pour objectifs :

- d'améliorer le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et des salariés intérimaires et,
- de répondre aux besoins en recrutement des entreprises rencontrant des pénuries de compétences sur certains métiers.

Le présent accord s'inscrit dans la déclinaison opérationnelle de l'accord national signé entre Pôle emploi et Prism'emploi le 12 mai 2021.

## Pôle emploi Corse

Pôle emploi est un acteur majeur du marché de l'emploi qui s'investit pour faciliter le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et offrir aux entreprises des réponses adaptées à leurs besoins de recrutement.

Les collaborateurs de Pôle emploi œuvrent au quotidien pour être le trait d'union entre les demandeurs d'emploi et les entreprises. Pour cela, ils peuvent s'appuyer sur une offre de services simplifiée, issue du projet stratégique 2018-2022, et sur un réseau de partenaires qui s'investissent sur les territoires au plus près des besoins.

Pôle emploi est le premier acteur du marché de l'emploi en France. L'organisation en Corse s'appuie sur 5 agences locales, 2 points relais et 250 collaborateurs en vue d'atteindre six objectifs essentiels pour l'emploi :

## Six missions essentielles

### **1 • Accueillir et accompagner**

Nous accueillons, informons et orientons toutes les personnes – qu'elles soient ou non déjà en poste – dans la recherche d'un emploi, d'une formation, d'un conseil professionnel, d'une aide à la mobilité ou à l'insertion sociale et professionnelle.

### **2 • Prospecter et mettre en relation**

Expert du marché du travail dont il suit au plus près l'évolution, Pôle emploi collecte les offres des entreprises,

les conseille dans leurs recrutements et les met en relation avec les demandeurs.

### **3 • Contrôler**

Nous tenons à jour la liste des demandeurs d'emploi afin d'assurer le contrôle de la recherche d'emploi en France.

### **4 • Indemniser**

Nous indemnisons les ayants-droit pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage et pour le compte de l'État.

### **5 • Maîtriser les données**

Nous recueillons, traitons et mettons à la disposition de nos publics un vaste ensemble de données relatives au marché du travail et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

### **6 • Relayer les politiques publiques**

Pôle emploi met en œuvre toutes les actions en relation avec sa mission que lui confient l'État, les collectivités territoriales et l'Unédic.

#### **Pôle emploi en quelques chiffres\***

- ➔ Pôle emploi Corse : 5 agences et 2 points relais, et plus 250 conseillers
- ➔ Pôle emploi Corse : 30 conseillers dédiés à la relation entreprise
- ➔ 42 millions de visites par mois sur pole-emploi.fr
- ➔ 7,9 millions d'offres d'emploi publiées sur pole-emploi.fr
- ➔ 4,3 millions de personnes inscrites à Pôle emploi ont retrouvé un emploi
- ➔ 74,4% des entreprises satisfaites des services de Pôle emploi
- ➔ 3 recruteurs sur 4 envisagent de faire appel à Pôle emploi pour leur recrutement

## **Prism'emploi PACA - Corse**

Prism'emploi PACA - Corse est l'organisation professionnelle, qui regroupe les Professionnels du recrutement et de l'intérim de PACA et de Corse. 14 agences d'emploi sont présentes en Corse.

### **Quatre principales missions :**

- **Promouvoir le rôle et les activités des agences d'emploi**

Prism'emploi contribue à promouvoir le rôle social et économique des agences d'emploi, les intérêts de la profession auprès de l'ensemble de ses partenaires (pouvoirs publics, parlement, administrations et collectivités territoriales...).

- **Représenter la profession**

Prism'emploi s'engage au niveau régional dans les actions et débats, et représente la profession au sein du Medef (Mouvement des entreprises de France)

- **Informier les entreprises adhérentes**

Grâce à son expertise, Prism'emploi apporte à ses entreprises adhérentes une information et une analyse d'ordre juridique, sociale et économique en parfaite adéquation avec leurs besoins.

- **Négocier les accords de la branche du travail temporaire**

Prism'emploi négocie avec les syndicats de salariés les accords de la branche qui concernent les salariés intérimaires et les salariés permanents.

## Chiffres clefs 2021- Activité des agences d'emploi en Corse

### Intérim

- 349 salariés intérimaires en équivalent temps plein (ETP)
- -10% de l'activité entre 2021 et 2020
- Evolution de l'emploi intérimaire par grand secteur d'activité (Source : Dares)

Grands secteurs d'activité	Nombre ETP 2021	Evolution 2021-2020	Part de l'emploi intérimaire en 2021
Industrie	31	-31%	9%
BTP	138	0%	39%
Commerce	68	6%	20%
Transports	92	5%	26%
Services	20	-61%	6%
Total	349	-10%	100%

137 183 CDI intérimaires ont été conclus entre mars 2014 et janvier 2022 en France

### Recrutement

77 700 recrutements en CDD-CDI ont été réalisés par les agences d'emploi en 2020 au niveau national pour le compte de leurs entreprises clientes.

#### Les opérateurs de la branche du travail temporaire

AKTO : contribution de 1,9% de la masse salariale des ETT

Fonds professionnel pour l'emploi dans le TT : contribution de 0,77% de la masse salariale des salariés intérimaires

Fonds d'action sociale du TT : contribution de 0,15% de la masse salariale des ETT

## Article 1 : Objet de la convention

Pôle emploi et Prism'emploi s'associent pour consolider et renforcer le partenariat existant. Il s'agit de développer les relations entre les agences Pôle emploi et les agences d'emploi adhérentes de Prism'emploi, et d'œuvrer en complémentarité en faveur du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi.

Le présent accord porte sur les modalités d'association de moyens décidées par les parties signataires afin d'apporter aux demandeurs d'emploi, aux entreprises et aux territoires des services complémentaires.

A ce titre, cet accord a trois principaux objectifs :

- agir en faveur du retour à l'emploi des salariés intérimaires, des demandeurs d'emploi et sécuriser leurs parcours professionnels,
- œuvrer pour réduire la pénurie de compétences,

- et de façon générale développer les synergies territoriales entre les réseaux des parties signataires.

## **Article 2 : Axes de collaboration**

### **1 : Développer les relations entre les réseaux des Pôle emploi et des agences d'emploi adhérentes de Prism'emploi PACA-Corse**

1. Améliorer la connaissance réciproque des offres de service des Pôle emploi et des agences d'emploi. Pôle emploi Corse et Prism'emploi PACA-Corse s'engagent à désigner un interlocuteur régional.
2. Organiser au niveau régional une réunion d'échanges par an afin d'analyser les données statistiques du marché du travail (Enquête BMO, Données Pôle emploi sur l'offre et la demande...), ainsi que les besoins des territoires, ...
3. Présenter les offres de service des Pôle emploi ainsi que celles des agences d'emploi

Pôle emploi Corse s'engage à :

- Transmettre à Prism'emploi PACA-Corse les coordonnées de la Directrice de réseau et des référents conseillers-entreprises
- Organiser des réunions d'information avec les conseillers de Pôle emploi pour présenter les activités intérim, CDI intérimaire et recrutement des agences d'emploi, le statut du salarié intérimaire...
- Intervenir à la demande de Prism'emploi PACA-Corse à l'occasion de réunions d'information pour présenter ses outils et ses services (offre de service en ligne, modalités d'accès à la banque de profils...) ou de réunions thématiques sur des sujets tels que l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

Prism'emploi PACA-Corse s'engage à :

- Intervenir à l'occasion de réunions organisées par Pôle emploi Corse pour présenter les activités et données quantitatives (intérim, CDI intérimaire, recrutement), le statut du salarié intérimaire, les dispositifs de formation spécifiques au TT, le Fonds d'Action sociale du Travail Temporaire (FASTT)...
- Convier un représentant de Pôle Emploi Corse à l'occasion d'une réunion d'information des agences d'emploi adhérentes.
- Informer Pôle emploi de la publication des études de l'Observatoire de l'Intérim et du Recrutement sur le site [observatoire-interim-recrutement.fr](http://observatoire-interim-recrutement.fr)

### **Axe 2 : Optimiser la complémentarité des actions déployées en faveur de l'accompagnement vers l'emploi**

Pôle emploi Corse et Prism'emploi PACA-Corse s'engagent à :

- Mobiliser leurs dispositifs d'insertion et de formation en lien avec Akto, l'OPCO de la branche, afin de favoriser l'embauche des demandeurs d'emploi les plus exposés au risque de chômage de longue durée (POEC, POEI, AFPR, etc.) ;
- Construire des parcours qualifiants en utilisant la complémentarité de leurs dispositifs pour renforcer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi notamment des jeunes peu qualifiés.

Pôle emploi Corse s'engage à :

- Informer Prism'emploi des journées, salons, forum emploi intérim organisés ou co-organisés par Pôle emploi
- Accompagner les demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi et/ou en situation de handicap en leur proposant des parcours sans couture-intégrant des missions d'intérim sur des métiers en tension.

Prism'emploi PACA-Corse s'engage à :

- Promouvoir auprès de ses agences d'emploi adhérentes les manifestations organisées par Pôle emploi (forums, journées emploi, actions de recrutement)

Une attention particulière sera portée par les deux parties à l'accompagnement vers l'emploi des saisonniers, des personnes en situation de handicap, et des séniors ainsi qu'à la sécurisation de leurs parcours professionnels. Un groupe de travail sera créé à cet effet afin d'analyser les actions qui pourraient être mises en place.

### **Axe 3 : Agir ensemble sur les offres difficiles à pourvoir**

Pôle emploi Corse et Prism'emploi PACA-Corse s'engagent à :

- Co-organiser des actions sur les métiers pour lesquels des besoins en recrutement ont été identifiés (forum intérim, jobdating...)
- Elargir le sourcing des candidats sur certains métiers identifiés en proposant notamment la « Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel » (PMSMP) et la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS) pour répondre à des postes difficiles à pourvoir.

## **Article 3 : Pilotage, suivi et durée de l'accord**

Un comité de pilotage de l'accord se réunira annuellement. Il est constitué des signataires de l'accord ou de leur représentant.

Le comité de pilotage établira un bilan annuel et évaluera la mise en œuvre des engagements de l'accord. Il recensera notamment la mise en œuvre des actions communes et le nombre d'actions régionales et locales.

Marie-Paule Pantalacci est le/la référent(e) de la convention pour Pôle emploi Corse.

Gaëtane Ducru, Chargée de mission Action Territoriale Nord Est-Sud Est est la référente pour Prism'emploi PACA-Corse

Toute communication externe sur cet accord devra préalablement être acceptée par les deux parties.

Le présent accord est conclu pour une durée de trois ans, à compter de la date de signature.

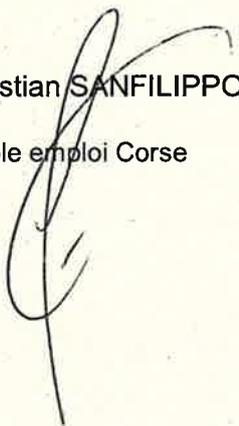
Il peut être résilié sur l'initiative de l'une des parties en respectant un préavis de trois mois.

## **Article 4 : Confidentialité**

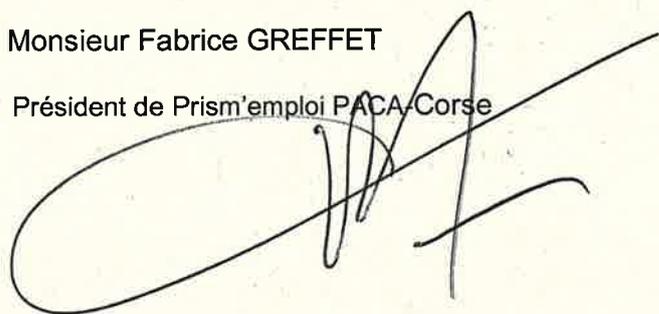
Hormis dans le cadre des actions de communication réalisées en exécution du présent accord, les parties signataires s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de l'accord qu'après la fin de celui-ci, les informations relatives à la loi en vigueur sur la protection des données personnelles auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution de cet accord et ses déclinaisons, sous quelques formes et supports que ce soit.

**Ajaccio, le 22 avril 2022 en deux exemplaires**

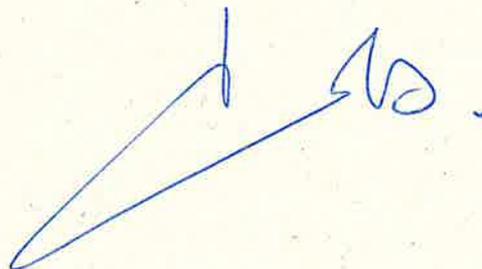
Monsieur Christian SANFILIPPO  
Directeur de Pôle emploi Corse



Monsieur Fabrice GREFFET  
Président de Prism'emploi PACA-Corse



Madame Hélène FRATICELLI  
Vice-présidente Prism'emploi PACA-Corse



# **Annexes relatives à la mise en œuvre de l'Accord Régional PRISM'EMPLOI PACA- Corse et Pôle emploi Corse**

**Annexes n°1** : Coordonnées de la Directrice de réseau

**Annexes n°2** : Liste des Correspondants Prism'emploi PACA-Corse

**Annexe n°1**  
**Coordonnées de la Directrice de réseau Pôle emploi**

Virginie Baudouin  
Directrice de réseau Pôle emploi Corse  
virginie.Baudouin@pole-emploi.fr

## **Annexe n°2 - Liste des Correspondants Prism'emploi PACA-Corse**

**Fabrice GREFFET**

Président Prism'emploi PACA – Corse

[fabrice.greffet@lavarappe.fr](mailto:fabrice.greffet@lavarappe.fr)

**Hélène FRATICELLI**

Vice-présidente Prism'emploi PACA – Corse

[direction@agirinterim.fr](mailto:direction@agirinterim.fr)

**Gaëtane DUCRU**

Chargée de mission action territoriale Nord Est et Sud Est

[gducru@prismemploi.eu](mailto:gducru@prismemploi.eu)